

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues

Nombre de délégués en exercice	47	Absents représentés :	9
Présents	35	Absents non représentés :	3
VOTANTS			44

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Monteux, le 12 décembre 2022, après convocation légale reçue le 06 décembre 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

Etaient présents :

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, M. Patrice DE CAMARET, M. Dominique DESFOUR, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, Mme Florence GUILLAUME, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, M. Guillaume PASCAL, M. Bernard RIGEADE, Mme Emmanuelle ROCA, M. Thierry ROUX, M. Jean-Claude RUSCELLI, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gêrôme VIAU.

Etaient Absents représentés :

M. Didier CARLE (pouvoir donné à M. Fulgencio BERNAL), Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à M. Cyrille GAILLARD), Mme Patricia COURTIER, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), Mme Aurélie DEVEZE (pouvoir donné à M. Laurent COMTAT), M. Thierry LAGNEAU (pouvoir donné à M. Stéphane GARCIA), Mme Patricia NICOLAS (pouvoir donné à M. Jean BERARD), Mme Valérie PEYRACHE (pouvoir donné à Mme Aurélie VERNHES), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS), M. Serge SOLER (pouvoir donné à M. Dominique DESFOUR).

Étaient Absents non représentés :

Mme Sandy GEIGER, Mme Christelle PEPIN, M. Christian RIOU.

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gêrôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Budget annexe Mobilités – Modification de l'affectation de résultat 2021

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président rappelle à l'assemblée qu'en date du 11 avril 2022, la communauté d'agglomération a voté l'affectation de résultat 2021.

Il s'avère qu'une erreur matérielle a été faite sur l'affectation de résultat.

En effet, le résultat de l'exercice 2021 fait ressortir un excédent de fonctionnement de 78.573,99 € au lieu de 73.573,99 € comme indiqué dans la délibération

Il s'agit donc de délibérer pour corriger cette affectation de résultat,

Acte Exécutoire

Loi N° 82.213 du 2 Mars 1982

Loi N° 82.623 du 22 juillet 1982

Envoyé le : 14 décembre 2022

Affiché le : 15 décembre 2022

Le Conseil communautaire,

Monsieur Stéphane GARCIA, Vice-président, entendu,

Et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de corriger l'affectation du résultat 2021

AFFECTE le résultat 2021 du budget annexe mobilités de la façon suivante :

001	Déficit d'investissement reporté	4.127,15€
002	Excédent de fonctionnement reporté :	73.573,99 €
1068	Réserve	5.000,00 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Et ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.

Christian GROS

**Président de la Communauté D'Agglomération
Les Sorgues du Comtat**

Le Secrétaire de séance,

